

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
18 mai 2018 à 20h

Le dix-huit mai deux mil dix-huit à vingt heure, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival Lès-Le Mans.

<u>Présents</u>	<i>Bruno CORBIN, Marie-Paule QUEANT, Maxime MONNIER, adjoints. Mesdames, Chantal COUASNON, Gaëlle ADAM, Brigitte DESLIS, Valérie DEROUIN, Catherine LEFFRAY, Messieurs Jean-Luc DELANOE, Luc GESBERT, Stéphane GOUET, Eric JAMET, Stéphane LANGLAIS, Jean-Jacques LARDEUX,</i>
<u>Absents excusés</u>	<i>Géraldine CROCHARD (Procuration donnée à Emmanuel FRANCO), Delphine MARTINEAU (Procuration donnée à Bruno CORBIN), François MORIN, Laurianne PORTIER</i>
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>Stéphane LANGLAIS</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2018
2. Décisions du Maire
3. Demande de subvention DETR chaudière écoles
4. Reprise licence IV commune
5. Programme « Participation citoyenne »
6. Droit de préemption urbain
7. Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du 30 mars 2018

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 30 mars 2018, qui ne soulève aucune remarque et que le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

2) Décisions du Maire

Décision n°2018-011 : Non exercice du droit de préemption urbain concernant la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 638 m², situés 4 rue Georges Brassens, (parcelle AB 146), demande déposée le 22 février 2018.

3) Demande de subvention DETR chaudière écoles

Délibération n°2018-036

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018, l'achat d'une nouvelle chaudière pour les écoles est susceptible d'être éligible.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Origine des financements	Taux	Montant
Maître d'ouvrage	80 %	10 266.88 €
DETR	20 %	2 566.28 €
TOTAL	100 %	12 833.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des voix :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2018 ;
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

4) Tarifs restauration scolaire 2018-2019

Reporté au prochain Conseil Municipal de juin

5) Tarifs accueil périscolaire 2018-2019

Reporté au prochain Conseil Municipal de juin

6) Tarifs photocopies des associations

Reporté au prochain Conseil Municipal de juin

7) Reprise licence IV commune

Délibération n°2018-037

Suite à son départ en retraite, Monsieur Guérin Philippe, propriétaire du « Bar des Sports » d'Etival, a adressé une proposition le 28 avril dernier en Mairie, concernant la vente de la licence IV ainsi que le matériel présent dans les locaux pour 8 000€. Cependant, Monsieur le Maire indique que le matériel se trouvant dans l'établissement ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune.

Monsieur le Maire a demandé en pièce complémentaire au propriétaire le bilan comptable le plus récent. Le bilan janvier - décembre 2015 (résultat de l'exercice) a été fourni. Monsieur le Maire présente succinctement les chiffres clés de l'entreprise, pour l'année 2015.

Maxime MONNIER demande de quelle année date l'achat du fonds de commerce. De souvenir, il doit s'agir de l'année 1987 ou 1988.

Catherine LEFFRAY demande s'il existe un prix fixe pour les licences IV. Monsieur le Maire répond que non, pas de prix fixe mais elles sont vendues aux enchères. Les prix fluctuent beaucoup, en fonction du lieu de vente, mais aussi si la licence IV est vendue avec le fonds de commerce ou seule...

Madame LEFFRAY demande alors ce qu'englobe exactement « le matériel présent dans les locaux ». Il s'agit alors de la caisse enregistreuse (dont les élus ne savent pas si elle est toujours aux normes), une cafetière ainsi que les tables et chaises. Ni tireuse à bière, ni le babyfoot ni le billard n'est inclus dans le prix.

Luc GESBERT demande avec quel argent la commune va procéder au rachat de la licence IV. Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura aucun surcoût par rapport à ce qui a été voté au dernier conseil et inscrit au budget primitif de 2018 : le coût d'achat est inclus dans la somme totale dédiée aux travaux de l'épicerie.

Marie-Paule QUEANT indique qu'après renseignements personnels sur internet et autres contacts, une proposition de prix entre 3 000€ et 5 000€ sans le matériel lui semble juste.

Luc GESBERT précise qu'au vu du résultat de compte de l'année fourni (relatif année 2015), très peu de bénéfices sont faits par le propriétaire du Bar, alors que durant des années cette personne a servi la commune. Monsieur GESBERT est d'avis de ne pas proposer une trop grande décote par rapport au prix initial de 8 000€.

Bruno CORBIN ajoute que dans toute proposition initiale, le vendeur gonfle légèrement le prix, car il s'attend à ce qu'il soit revu à la baisse. D'autant plus qu'ici, il s'agit d'un prix avec matériel et que cela coulera vrai semblablement plus cher à la municipalité de tout déménager et se débarrasser du matériel.

Brigitte DESLIS souhaite proposer le prix de 6 000€, qui lui semble un prix correct dans la mesure où elle s'accorde avec Monsieur CORBIN sur le fait que le propriétaire s'attend forcément à ce que la municipalité baisse le prix.

Catherine LEFFRAY, Marie-Paule QUEANT et Valérie DEROUIN s'accordent à proposer 5 000€ simplement pour la licence IV, sans que la municipalité ait à se débarrasser des meubles.

Jean-Luc DELANOE propose de prendre le questionnement à l'envers : à combien est estimé le matériel ? Une fois le montant connu, il conviendrait déjà de déduire ce montant de 8 000€ initialement proposé, pour obtenir un prix plus juste.

Tous les élus s'accordent sur le fait de ne pas accepter le matériel du bar.
Concernant le prix de la licence IV uniquement :

- Eric JAMET propose entre 5 000€ et 6 000€
- Brigitte DESLIS et Stéphane LANGLAIS : 6 000€
- Bruno CORBIN, Gaëlle ADAM et Maxime MONNIER : 5 000€

Eric JAMET indique que seulement 32 licences sont disponibles en Sarthe.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des votants :

- Ne pas accepter la proposition initiale de Monsieur Guérin Philippe de reprise de licence IV et matériel présent dans les locaux pour 8 000€
- Autoriser Monsieur le Maire à négocier avec le propriétaire des locaux, et procéder à l'achat de la licence IV pour un montant maximum de 6 000€.

8) Programme « Participation citoyenne »

Délibération n°2018-038

Suite aux récents cambriolages ayant eu lieu ces dernières semaines sur la commune, Monsieur le Maire souhaite soumettre aux voix de l'ensemble des élus le projet « participation citoyenne », programme présenté par le Lieutenant Schneider-Tarascon à Monsieur le Maire et ses adjoints lors de la réunion du 19 mars 2018, puis résumé à l'ensemble des élus municipaux, destinataires du compte rendu des réunions d'adjoints. Une plaquette d'information officielle avait également été transmise à cette même occasion.

Pour rappel : la démarche consiste à sensibiliser les habitants de la commune (et plus particulièrement de « quartiers » identifiés) et à les associer à la protection de leur environnement. A Etival, il serait opportun de mettre en place la « participation citoyenne » dans le secteur de la Goulotière, particulièrement impacté par des cambriolages et incivilités en 2017. 5 vols se sont produits en 2018, et 6 vols si l'on intègre celui de décembre 2017.

Cependant, Monsieur le Maire tient à préciser qu'Etival Lès-Le Mans n'est pas la seule commune à être touchée par cette recrudescence de cambriolages : les communes de la Suze sur Sarthe, Roézé, St Georges du Bois... traversent la même période difficile.

Ce dispositif encourage la désignation d'un « référent quartier », en contact privilégié avec les militaires (rapports hebdomadaire / numéro d'appel direct / email...).

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif semble opportun à cet instant précis, mais qu'il peut très bien être temporaire. Si les élus s'accordent ce soir à acter l'instauration de la démarche sur la commune, leur décision peut très bien être réétudiée à moyen ou long terme si la situation de la commune vient à s'améliorer.

Les principaux objectifs du programme « participation citoyenne » :

- pas vocation à se substituer à l'action déjà existante de la gendarmerie,

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique,
- accroître la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance (directement prévenus, l'intervention peut déceler un flagrant délit),
- renforcer le sentiment de sécurité / tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages

Arrivée de Monsieur Stéphane GOUET à 20h30.

A ce jour, des dispositifs de participation citoyenne sont actifs partout en France. Plus précisément, 1 700 communes ont signé des conventions et plusieurs dizaines sont en cours de signature.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, Monsieur le Maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole tripartite avec le Préfet et le chef de) et le suivi de ce dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que ce programme se distingue de celui nommé « voisin vigilant », qui est une action privée. « Participation citoyenne » est une action publique, soutenue par les forces de l'ordre.

Si le programme est acté ce soir, Monsieur le Maire indique qu'il a déjà anticipé et qu'une réunion publique d'informations (intervention de la brigade de la Suze) pourrait se dérouler le 13 juin à 19h à Etival. Cette réunion d'une durée d'environ 1h comprendrait une présentation, désignation de référents par quartier et débat avec les habitants.

Stéphane LANGLAIS s'étonne d'entreprendre une telle démarche car au sein des petites et moyennes communes, cela se fait déjà « de manière informelle ». Lors d'un départ en vacances, les gens ont souvent l'habitude de confier aux voisins les clés de la maison ou de demander une surveillance pendant le temps d'absence (ouvrir les volets...).

Brigitte DESLIS souhaite que dans un premier temps soit effectué un article sur etival.com avec des conseils et comportements à adopter durant ces périodes de cambriolages. Monsieur le Maire indique que cela se fait déjà de manière régulière : pour les grandes vacances, les habitants sont prévenus via l'etival.com.

Chantal COUASNON rapporte son expérience personnelle : à chaque départ en vacances, elle prévient la gendarmerie et des rondes sont régulièrement effectuées autour de sa maison.

Luc GESBERT se questionne sur l'évènement ou les évènements dissuasifs pour les voleurs : est-ce voir une maison fermée ? pas de voiture garée à proximité ou devant la maison même ? est-ce la proximité des voisins ?...

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre d'un habitant, reçu en Mairie le 16 mai et demandant à être lu pendant le conseil municipal.

Brigitte DESLIS demande si nous avons déjà des retours des communes s'étant engagées dans le dispositif « participation citoyenne ». Monsieur le Maire répond que non, car les communes n'ont pas assez de recul encore.

Jean-Luc DELANOE indique que selon une étude récente, la durée d'un cambriolage est entre 5 et 8 minutes seulement. On ne peut donc jamais vraiment dire qu'une opération en particulier va éradiquer à 100% les actes de vandalismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Engage la commune dans le dispositif « Participation citoyenne »
- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole avec Monsieur le Préfet ainsi que Monsieur le commandant de groupement (convention permettant de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif).
- Décide de confirmer la réunion publique du mercredi 13 juin à 19h à la salle polyvalente

9) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 126m², situés 6 rue principale, (parcelle AC 83), demande déposée le 11 mai 2018.
- La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 1106m², situés Route du Creux, (parcelle ZM 96p), demande déposée le 15 mai 2018.
- La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 609m², situés 19 rue de l'Union, (parcelle AA 172), demande déposée le 18 mai 2018.

10) Questions diverses

Brigitte DESLIS indique que les déchets verts à St Georges du Bois arrivent à saturation. Bruno CORBIN précise que le phénomène est récurrent : tous les ans dès l'arrivée des beaux jours et des jours fériés, beaucoup de personnes s'occupent de leur extérieur.

Madame DESLIS précise que la majorité arrive pour jeter leurs déchets : soit sont en colère de ne pas pouvoir jeter... et jettent quand même donc la déchèterie est débordées / soit repartent chez eux avec leurs déchets et attendent que les conteneurs soient vidés : mais l'emprunte carbone de 4 trajets en voiture n'est pas mieux.

Luc GESBERT rapporte les plaintes d'un usager l'ayant interpellé il y a peu concernant le bastingage des déchetteries, qui semble être encore plus dangereux qu'avant lorsqu'il n'y avait rien. Les nouvelles installations ne sont pas intuitives et les gens ne sachant pas comment faire se mettent parfois dans des positions dangereuses.

Emmanuel FRANCO précise qu'à la déchetterie de Roëzé du bastingage similaire va être installé. Ce n'est pas un choix délibéré, mais une obligation de mise en conformité.

Brigitte DESLIS souhaite savoir quand est-ce que le défibrillateur sera remis. Stéphane LANGLAIS dit qu'il va procéder à l'installation sur son temps personnel, courant de la semaine prochaine.

Bruno CORBIN fait un compte rendu sommaire des travaux effectués :

- pendant les vacances aux écoles : les travaux concernant la rampe à l'école élémentaire (accessibilité PMR) sont effectués, et la rampe sera posée les semaines qui suivent.

- l'éclairage public du lotissement Pont Chabeau arrivera vers la mi-juin 2018, ainsi que les voies et places du midi car les locatifs sont prêts plus tôt que prévus. Les locataires emménagent dès septembre dans les 6 premiers logements.

- Le syndicat « SMSEAU » va refaire la fascine de l'Orne Champenoise et le ruisseau au niveau de Pont Chabeau pour resserrer leur lit. D'autres travaux sont prévus comme : l'embranchement (par exemple pour créer du débit à l'Orne Champenoise au niveau du petit train), enlever les branches permet de réduire le lit et encore une fois créer un courant plus fort pour éviter l'eau stagnante.

Sont à prévoir de nombreux passages des agents du SMSEAU chez les particuliers, afin de signer les conventions nécessaires à la coupe des arbres.

La séance est levée à 21h00.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Récapitulatif des délibérations du conseil municipal en date du 18 mai 2018 :

Délibération n°2018-036 : Demande de subvention DETR chaudière écoles

Délibération n°2018-037 : Reprise licence IV commune

Délibération n°2018-038 : Programme « Participation citoyenne »

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 18 mai 2018 :

Emmanuel FRANCO	Bruno CORBIN	Maxime MONNIER	Marie-Paule QUEANT
Brigitte DESLIS	Valérie DEROUIN	Chantal COUASNON	Gaëlle ADAM
Catherine LEFFRAY	Stéphane LANGLAIS	Stéphane GOUET	Jean-Luc DELANOE
Luc GESBERT	Eric JAMET	Jean-Jacques LARDEUX	